



# Pôle-relais lagunes méditerranéennes

Structures porteuse du Pôle-relais :



## APPEL À MOBILISATION !

Animation à destination du **GRAND PUBLIC**

## JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES 2020

En Occitanie, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse

Semaine du 1<sup>er</sup> au 29 février 2020

Zones humides et biodiversité

**DATE LIMITE DE REPONSE : 17 novembre 2019**

*Avec le soutien technique ou financier :*

AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



*En collaboration avec les autres organisateurs nationaux :*



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



AGIR pour la  
BIODIVERSITÉ



## ❖ Une Journée mondiale pour les zones humides (JMZH)



Étangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables... Les zones humides ont leur journée mondiale, le 2 février, jour d'anniversaire de la convention internationale sur les zones humides, la convention de Ramsar, du nom de la ville Iranienne où elle a été signée le 2 février 1971 (cf. annexe 1).

Cette fête des zones humides s'organise **chaque année autour du 2 février**, sur un thème différent proposé par le secrétariat Ramsar. **Les dates en Méditerranée pour la prochaine édition sont du 1<sup>er</sup> au 29 février 2020** (le Portail national zones humides rassemble les manifestations jusqu'au 29 février).

Cet événement met à l'honneur la convention Ramsar et les zones humides. C'est l'occasion de les faire connaître et de sensibiliser le public aux valeurs et services rendus par les zones humides - dans notre cas, plus particulièrement les lagunes méditerranéennes. L'esprit des JMZH s'inscrit dans une démarche d'échanges, de communication et de sensibilisation.

## ❖ « Zones Humides et biodiversité »

Ce thème international **proposé de manière facultative**, a été choisi par le secrétariat de la convention Ramsar pour mettre en lumière le rôle de réservoir de biodiversité que jouent les zones humides.

L'objectif est de sensibiliser le public à la biodiversité des zones humides et aux menaces qui pèsent sur cet écosystème parmi les plus riches du monde, impactant de fait la biodiversité de ces milieux.

Ainsi, à l'occasion de la 13<sup>e</sup> COP de Ramsar, le rapport « Perspectives mondiales pour les zones humides » (Convention de Ramsar, 2018) faisait état de la disparition des zones humides (environ 35% des zones humides de la planète ont disparu entre 1970 et 2015) et d'une crise de la biodiversité tout aussi alarmante (25% de toutes les plantes et de tous les animaux des zones humides sont en danger d'extinction). Tandis qu'en 2019, l'IPBES relevait dans son évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques qu'à l'échelle mondiale plus de 85 % de la surface des zones humides ont disparu depuis 1700 et 25 % des espèces animales et végétales soit 1 million d'espèces étaient menacées d'extinction.

Le matériel numérique développé par le secrétariat de Ramsar en appui à la communication des JMZH, sera à retrouver prochainement sur le site dédié :

<http://www.worldwetlandsday.org/fr/>

## ❖ S'emparer du thème sur les lagunes

Indispensables pour les milliers d'espèces qu'elles hébergent, les lagunes et leurs zones humides périphériques sont des espaces d'une richesse écologique unique.

Des centaines d'espèces d'oiseaux s'y retrouvent à un moment de leur vie : migration, nidification ou hivernage tandis que c'est l'habitat principal pour certains d'entre eux, dont le célèbre Flamant rose.

Près de 40% des espèces d'amphibiens de France et un tiers des plantes protégées au niveau national sont présentes autour des lagunes.

De nombreuses menaces pèsent à la fois sur les lagunes et leurs zones humides périphériques et les espèces qu'elles abritent : changement climatique, urbanisation, agriculture, sur-fréquentation, espèces exotiques envahissantes, etc.

Préserver les lagunes et leur biodiversité c'est aussi préserver les services qui en découlent. Ainsi, la biodiversité contribue à l'ensemble des services associés aux zones humides :

- Services de régulation (pollinisation, effets sur la santé,...) ;
- Services de production (agriculture, pêche, conchyliculture,...) ;
- Services culturels (loisirs, tourisme,...).

Les journées mondiales des zones humides sont l'occasion de faire découvrir au grand public les lagunes et leur biodiversité, mais aussi de faire prendre conscience au plus grand nombre, que leur préservation permettra de conserver leurs fonctions et usages.

Retrouver les éléments du thème 2020 sur le Portail national zones humides :

<http://www.zones-humides.org/agir/ramsar-et-la-journee-mondiale-des-zones-humides/>



- Carte de localisation des principales lagunes méditerranéennes françaises © Novaterra/Pôle-relais lagunes méditerranéennes

## ❖ Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes, coordinateur en Méditerranée et modérateur sur le Portail national Zones Humides

Le Pôle lagunes, porté par la Tour du Valat en collaboration avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN L-R) et l'Office de l'Environnement de la Corse (OEC), se mobilise comme chaque année pour cette manifestation d'envergure mondiale (cf. annexe 2).

En tant que membre du réseau des Pôles-relais zones humides animés par l'Agence française pour la biodiversité (AFB) au niveau national. Il intervient pour cette Journée mondiale des zones humides (JMZH) comme coordinateur des animations en Méditerranée et en lien avec l'AFB, les autres Pôles-relais zones humides, la LPO, le Réseau Ecole et Nature et l'association Ramsar France sur le reste du territoire national.

**Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes coordonne les animations grand public réalisées en Occitanie et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. En Corse, la coordination est faite par l'OEC en partenariat avec la DREAL de Corse sur une logique de partenariat avec les gestionnaires et animateurs.**

Cette journée mondiale est une opportunité pour les organisateurs de créer des liens avec la société autour de la thématique de la biodiversité.

La rencontre avec un gestionnaire de zones humides permettra également d'avoir une idée plus précise de ce qu'est une zone humide, de sa gestion, de ses fonctions, de ses usages et des services qu'elle peut procurer.

### Une communication spécifique à la Méditerranée

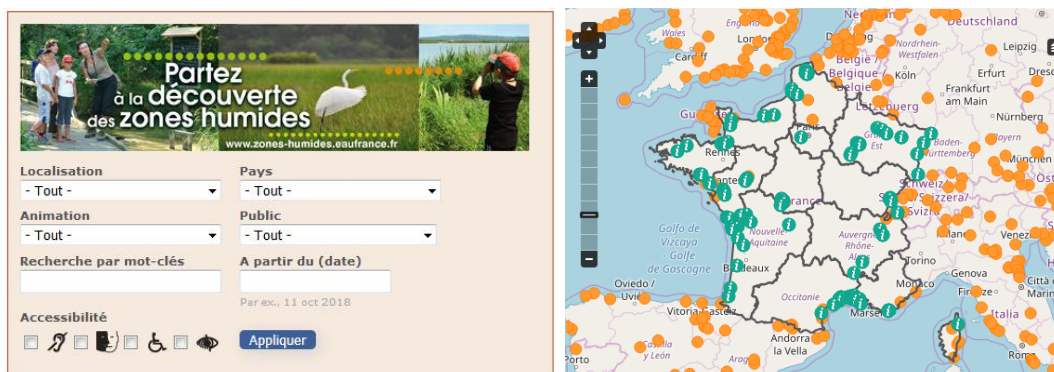


Chaque année, le Pôle lagunes conçoit un programme rassemblant une centaine d'animations en Méditerranée et diffuse des communiqués de presse à l'échelle régionale auprès des médias locaux et régionaux.

Depuis 2005, les bilans de cet événement sont diffusés largement aux acteurs des lagunes, au niveau national sur le [Portail national ZH](#) et auprès des bureaux de la convention Ramsar.

### Modérateur à l'échelle nationale sur le Portail national zones humides :

Sur le Portail national zones humides, une base de données et une carte du territoire regroupent les animations sur l'ensemble du territoire national :



Le Pôle lagunes a le rôle de modérateur et valide chaque animation qui se réfère à son périmètre.

## Record à battre : 704 animations en 2019, organisées par 311 structures réunissant plus de 30 000 visiteurs !

Comme pour l'édition 2018, le Portail national zones humides mettra en lumière le plus grand nombre d'événements prévus sur le territoire français pour la JMZH 2020 et réalisera une campagne de communication à grande échelle.

[L'espace visiteurs](#) de la base élargit la visibilité des animations, et offre aux visiteurs le loisir de chercher une manifestation en fonction de critères comme le département, le type de manifestation, la condition physique requise ou plus simplement par zoom sur la carte cliquable.

Une campagne de communication d'ampleur nationale accompagne la diffusion de l'ensemble de ces animations via [l'espace presse](#).

Afin de démultiplier la communication, vous aurez la possibilité d'intégrer directement le [module de recherche en ligne](#) et la carte des animations sur votre site internet.



L'application " [baladOmarais](#) " permet de géo localiser rapidement une animation ou un centre d'information ou encore de rechercher une animation selon différents critères - date, lieu, type d'animation. Elle regroupe les animations liées à d'autres événements comme Fréquence grenouille ou la fête des mares.

**baladOmarais**

## ❖ Pourquoi participer?

Tout organisme intervenant dans la gestion des lagunes et des zones humides, des rivières, de la bande côtière, les associations naturalistes, d'éducation à l'environnement, les organismes culturels et scientifiques, les structures de formation ou tout autre organisme intéressé des régions Occitanie, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse peut participer à cet appel à mobilisation en proposant des manifestations à destination du grand public entre le 1<sup>er</sup> et le 29 février 2020.

**Sur le thème (facultatif) « Zones humides et biodiversité », tout type de manifestation peut être proposé pour le grand public, y compris jeune public, en voici quelques exemples : activité**

culturelle (conte, théâtre...), atelier pédagogique, chantier, conférence débat, dégustations produits, diaporama, exposition photo, exposition technique, point d'observation, projection films, sortie nature, autres...

### **PARTICIPEZ POUR AMPLIFIER VOTRE COMMUNICATION :**

En répondant à cet appel à mobilisation, vous bénéficierez à la fois de la communication nationale par le Portail national zones humides et de celle orchestrée par le Pôle lagunes en Méditerranée.

Vous recevrez :

- Un communiqué de presse, produit et diffusé par le Pôle lagunes à l'échelle régionale auprès des médias régionaux que vous pourrez réadapter en local,
- Des programmes papier de l'ensemble des manifestations JMZH du 1<sup>er</sup> au 29 février 2020 en Méditerranée (Occitanie, Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse) incluant votre manifestation.

Par ailleurs, votre manifestation sera relayée dans le bilan de l'édition 2020 établi à l'échelle de la Méditerranée et diffusé largement.

## **❖ Comment intégrer vos actions à cette campagne de communication en région méditerranéenne**

### **ETAPE 1: Inscrivez en ligne votre manifestation sur le Portail national zones humides, avant le 17 novembre 2019 :**

L'espace dédié aux organisateurs pour saisir votre animation dans la base est déjà opérationnel pour cette nouvelle édition :

<http://www.zones-humides.org/s-informer/partez-a-la-decouverte-des-zones-humides/espace-organisateur>

Veillez à bien choisir le « Pôle-relais lagunes méditerranéennes » comme coordinateur référent en fin de formulaire, pour nous permettre:

- de valider votre manifestation et la publier,
- d'utiliser le titre, le résumé de l'animation et les informations pratiques saisis pour alimenter le programme papier réalisé en Méditerranée. Celui-ci vous sera envoyé (format papier) à l'adresse indiquée en janvier 2020, ainsi que le bilan en fin d'édition (format numérique), au printemps 2020.

Si vous le souhaitez, vous pourrez également faire la demande des supports de communication nationaux (affiches, flyers BaladOmarais) dans le formulaire.

**Important! Au-delà du 17 novembre, l'inscription sur ce Portail national sera toujours possible, mais l'intégration au programme papier Méditerranée non assurée.**

## **ETAPE 2 : Engagez-Vous à répondre au questionnaire bilan national pour valoriser l'ensemble des manifestations :**

Un court questionnaire bilan national vous sera envoyé automatiquement le lendemain de votre animation pour renseigner deux questions:

L'animation a-t-elle eu lieu ? Quel était le nombre de participants? Chargement de coupures presses éventuelles et de photos exploitables (photos d'assez bonne qualité, libres de droits, avec le crédit photo, de personnes de tous âges, non reconnaissables : plutôt de dos, de côté ou de loin en situation de visite).

L'ensemble des questionnaires-bilans et productions seront valorisés dans un bilan en Méditerranée réalisé par le Pôle lagunes (cf. [bilan JMZH 2019](#)) et dans un bilan national réalisé par l'ensemble des coordinateurs nationaux.

Nous vous remercions de votre participation.

### **Contacts au Pôle-relais lagunes méditerranéennes :**

◇ En Occitanie, le CEN L-R : Nathalie Barré, [pole.lagunes.lr@cenlr.org](mailto:pole.lagunes.lr@cenlr.org)

◇ En Corse, l'OEC : Marie Garrido, [garrido@oec.fr](mailto:garrido@oec.fr)

◇ En PACA, la Tour du Valat : Katia Lombardini, [lombardini@tourduvalat.org](mailto:lombardini@tourduvalat.org)

## ANNEXES

### ANNEXE 1 : LA CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (RAMSAR, IRAN, 1971) ET LA JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES



La reconnaissance de l'importance des zones humides a donné lieu, le 2 février 1971, à la signature d'une convention lors d'une conférence dans la ville iranienne de Ramsar. Cette convention sur les zones humides constitue l'un des premiers traités internationaux de protection de l'environnement. C'est également le seul traité sur l'environnement de portée mondiale qui soit consacré à un écosystème particulier. La convention a apporté une première définition des zones humides: «les zones humides sont des étendues de marais, de fagnes, de tourbières ou d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, où l'eau est stagnante ou courante, douce, saumâtre ou salée, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres».

La convention de Ramsar a pour mission : «la conservation et l'utilisation rationnelle des zones humides par des actions locales, régionales et nationales et par la coopération internationale, en tant que contribution à la réalisation du développement durable dans le monde entier».

Elle compte actuellement 170 pays signataires. Chaque pays signataire s'engage notamment à désigner au moins un site qui satisfasse aux critères Ramsar d'inscription sur la Liste des zones humides d'importance internationale (Liste de Ramsar) et à garantir le maintien des caractéristiques écologiques de chaque site Ramsar. En 2019, 2372 zones humides ont déjà été désignées «site Ramsar» à travers le monde (Source [www.ramsar.org](http://www.ramsar.org)).

En ratifiant cette convention en 1986, la France s'est engagée comme les autres parties contractantes, à promouvoir la gestion et l'utilisation rationnelle des zones humides et à désigner des zones humides d'importance internationale. En 2019, 49 sites Ramsar ont été désignés par la France (soit plus de 3,7 millions d'ha y compris l'outre-mer), dont 10 concernent des lagunes situées en Occitanie Pyrénées-Méditerranée, en Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse. Il s'agit des sites :

- en Occitanie, la «Petite Camargue» (formé par l'étang de l'Or et la Camargue gardoise), les étangs littoraux de la Narbonnaise, les étangs palavasiens, l'étang de Salses-Leucate
- en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur de la Camargue, des étangs de Villepey et des salins d'Hyères,
- en Corse des étangs de Biguglia, de Palo et d'Urbino.

Chaque année, le 2 février est l'occasion de commémorer la signature de la Convention de Ramsar et de communiquer largement auprès du grand public sur la richesse des zones humides et sur l'intérêt de les préserver.



## ANNEXE 2



Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes est un consortium coordonné par la Tour du Valat en région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur en partenariat avec le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon et l'Office de l'Environnement de la Corse.

**Sa mission** : Favoriser une meilleure reconnaissance des milieux humides lagunaires de Méditerranée et encourager leur gestion durable par l'animation d'un réseau d'acteurs, la mutualisation des connaissances et bonnes pratiques, la sensibilisation en particulier des élus et du grand public.

**Son territoire d'action** : Les lagunes et leurs zones humides périphériques, ces étangs littoraux qui forment un chapelet sur 130 000 hectares en Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

**Ses cibles privilégiées** : Gestionnaires, agents des collectivités territoriales et de l'Etat, élus, socio-professionnels, scientifiques, grand public, en lien avec les autres Pôle-relais zones humides.

Le Pôle-relais lagunes méditerranéennes fait partie du réseau des Pôles-relais zones humides, créés en 2001 dans le cadre du 1<sup>er</sup> Plan national d'action en faveur des zones humides, et coordonnés par l'Agence française pour la biodiversité. Les Pôles-relais bénéficient d'un label national pour leur promotion d'une gestion durable et leur action de diffusion et d'échange de connaissances.

Toute l'actualité des lagunes dans notre Lettre des Lagunes, newsletter électronique mensuelle

S'inscrire auprès de [chokier@tourduvalat.org](mailto:chokier@tourduvalat.org)